

SEANCE DU 14 FEVRIER 2014

Le quatorze février deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

PRÉSENTS : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Jean-Marie DUVAL, Chantal LEBACHELEY, Sylvie DUVAL, Eric BARBIER, Dominique HOCHET, Robert ROUCAN, Eric VOISIN, Christian CAUVIN, Fernand ALEXANDRE et Virginie LEPOITTEVIN-SEIGNEUR.

ABSENTS : Patrice SANSON donne pouvoir à Eric BARBIER, Isabelle GUILLOU donne pouvoir à Sylvie DUVAL et Philippe MORISSE, excusé.

SECRETARE DE SEANCE : Chantal LEBACHELEY

Compte administratif – commune 2013 (DCM 2014.02.01)

Le Conseil Municipal, sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Michel CANOVILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses

| | | |
|--------------|------------------------------------|--------------|
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | 130 668,66 € |
| Chapitre 012 | Charges de personnel | 137 576,36 € |
| Chapitre 014 | Atténuation de produits | 7 154,00 € |
| Chapitre 042 | Amortissement | 6 000,02 € |
| Chapitre 65 | Autres charges de gestion courante | 81 520,08 € |
| Chapitre 66 | Charges financières | 9 803,80 € |
| Chapitre 67 | Charges exceptionnelles | 58,89 € |

TOTAL **372 781,81 €**

Recettes

| | | |
|--------------|-------------------------------------|--------------|
| Chapitre 013 | Remboursement sur rémunération | 5 480,09 € |
| Chapitre 70 | Produit des services | 450,00 € |
| Chapitre 73 | Impôts et taxes | 250 572,00 € |
| Chapitre 74 | Dotations, participations | 78 189,70 € |
| Chapitre 75 | Autres produits de gestion courante | 29 253,43 € |

TOTAL **363 945,22 €**

Section d'investissement

Dépenses

| | | |
|--------------|-----------------------------------|-------------|
| Chapitre 16 | Remboursement emprunt et cautions | 17 509,47 € |
| Chapitre 204 | Subvention d'équipement versée | 15 833,33 € |
| Chapitre 21 | Immobilisations corporelles | 12 873,19 € |
| Chapitre 23 | Immobilisations en cours | 27 130,66 € |

TOTAL **73 346,65 €**

Recettes

| | | |
|----------------|---------------------------------------|--------------|
| Chapitre 040 | Opérations d'ordre | 6 000,00 € |
| Chapitre 10222 | FCTVA | 3 998,00 € |
| Chapitre 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | 106 387,65 € |
| Chapitre 165 | Cautions reçues | 572,39 € |

TOTAL **116 958,04 €**

Approbation du compte de gestion 2013 – Commune (DCM 2014.02.02)

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2013 – commune (DCM 2014.02.03)

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de 2013 comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013

| | |
|----------------------------|----------------|
| Résultat de l'exercice | - 8 836,59 € |
| Excédent antérieur reporté | + 252 089,10 € |

RÉSULTAT A AFFECTER **+ 243 252,51 €**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2013

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Résultat de l'exercice | + 43 611,39 € |
| Déficit antérieur reporté | - 80 333,39 € |
| Solde des restes à réaliser 2013 | - 155 852,00 € |

AFFECTATION DES RESULTATS

| | |
|---|----------------|
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement | + 192 574,00 € |
| 2) Report en fonctionnement R 002 | + 50 678,51 € |
| 3) Report en investissement D 001 | - 36 722,00 € |

Compte administratif 2013 – caravaning (DCM 2014.02.04)

Le Conseil Municipal, sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Michel CANOVILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses

| | | |
|--------------|------------------------------------|--------------------|
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | 17 845,23 € |
| Chapitre 65 | Autres charges de gestion courante | 1 772,22 € |
| TOTAL | | 19 617,45 € |

Recettes

| | | |
|--------------|------------------------|--------------------|
| Chapitre 70 | Produits des services | 30 004,29 € |
| Chapitre 77 | Produits exceptionnels | 120,00 € |
| TOTAL | | 30 124,29 € |

Section d'investissement

Dépenses

| | | |
|--------------|-----------------------------|-------------------|
| Chapitre 16 | Cautions | 152,44 € |
| Chapitre 21 | Immobilisations corporelles | 6 742,47 € |
| TOTAL | | 6 894,91 € |

Recettes

| | | |
|-------------|-----------------------|----------|
| Chapitre 16 | Encaissement cautions | 152,44 € |
|-------------|-----------------------|----------|

Approbation du compte de gestion 2013 – Caravaning (DCM 2014.02.05)

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2013 – caravaning (DCM 2014.02.06)

Résultat de fonctionnement 2013

| | |
|----------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice | + 10 506,84 € |
| Résultat antérieur reporté | + 27 612,41 € |

Résultat à affecter + 38 119,25 €

Résultat d'investissement 2013

| | |
|------------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice | - 6 742,47 € |
| Résultat antérieur reporté + | + 2 389,13 € |

Résultat à affecter - 4353,34 €

Report en fonctionnement R 002 33 765,91 €

Report en investissement R 1068 4 353,34 €

Compte administratif 2013 – camping du Hâble (DCM 2014.02.07)

Le Conseil Municipal, sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Michel CANOVILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses

| | | |
|--------------|------------------------------------|--------------------|
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | 13 398,32 € |
| Chapitre 012 | Charges de personnel | 25 284,19 € |
| Chapitre 65 | Autres charges de gestion courante | 281 46 € |
| TOTAL | | 38 963,97 € |

Recettes

| | | |
|--------------|-------------------------------------|--------------------|
| Chapitre 70 | Produits des services | 40 199,31 € |
| Chapitre 75 | Autres produits de gestion courante | 1 290,16 € |
| TOTAL | | 41 489,47 € |

Approbation du compte de gestion 2013 – Camping (DCM 2014.02.08)

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2013 – camping du Hâble (DCM 2014.02.09)

Résultat de fonctionnement

| | |
|----------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice | + 2 525,50 € |
| Résultat antérieur reporté | - 15 561,19 € |

Résultat à affecter en D002 - 13 035,69 €

Résultat d'investissement

| | |
|----------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice | - 14 290,40 € |
| Résultat antérieur reporté | 0,00 € |

Résultat à affecter en D001 14 290,40 €

Compte administratif 2013 – gîtes de mer (DCM 2014.02.10)

Le Conseil Municipal, sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Michel CANOVILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses

| | | |
|--------------|-----------------------------|--------------------|
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | 20 898,39 € |
| Chapitre 012 | Charges de personnel | 13 389,91 € |
| TOTAL | | 34 288,30 € |

Recettes

| | | |
|-------------|-------------------------------------|-------------|
| Chapitre 75 | Autres produits de gestion courante | 45 091,30 € |
|-------------|-------------------------------------|-------------|

Section d'investissement

Dépenses

| | | |
|-------------|-----------------------------|------------|
| Chapitre 21 | Immobilisations corporelles | 5 569,00 € |
|-------------|-----------------------------|------------|

Approbation du compte de gestion 2013 – gîtes de mer (DCM 2014.02.11)

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a

procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2013 – gîtes de mer (DCM 2014.02.12)

Résultat de fonctionnement

| | |
|----------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice | + 10 803,00 € |
| Résultat antérieur reporté | + 65 292,24 € |

Résultat à affecter + 76 095,24 €

Résultat d'investissement

| | |
|----------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice | - 5 569,00 € |
| Résultat antérieur reporté | 0,00 € |

Résultat à affecter - 5 569,00 €

Report en fonctionnement R 002 + 70 526,24 €

Report en investissement R 1068 + 5 569,00 €

Budget 2014 – commune (DCM 2014.02.13)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2014 de la commune par chapitre en

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| | | |
|--------------|---|---------------------|
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | 130 490,18 € |
| Chapitre 012 | Charges de personnel | 150 600,00 € |
| Chapitre 014 | Atténuation de produits | 9 300,00 € |
| Chapitre 023 | Virement à la section d'investissement | 2 888,00 € |
| Chapitre 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 21 165,33 € |
| Chapitre 65 | Autres charges de gestion courante | 83 100,00 € |
| Chapitre 66 | Charges financières | 11 000,00 € |
| Chapitre 67 | Charges exceptionnelles | 200,00 € |
| TOTAL | | 411 631,51 € |

RECETTES

| | | |
|--------------|-------------------------------------|---------------------|
| Chapitre 002 | Excédent de fonctionnement | 50 678,51 € |
| Chapitre 013 | Atténuation de charges | 4 000,00 € |
| Chapitre 70 | Produit des services | 450,00 € |
| Chapitre 73 | Impôts et taxes | 254 815,00 € |
| Chapitre 74 | Dotations et participations | 68 800,00 € |
| Chapitre 75 | Autres produits de gestion courante | 30 000,00 € |
| TOTAL | | 408 743,51 € |

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2014 de la commune par chapitre en

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Article | Libellé | Report | Nouveaux crédits |
|--------------|----------------------------------|---------------------|--------------------|
| Chapitre 001 | Déficit d'investissement reporté | | 36 722,00 € |
| Chapitre 16 | Emprunts et dettes assimilés | | 19 211,00 € |
| Chapitre 20 | Immobilisations incorporelles | | 1 234,00 € |
| Chapitre 204 | Subvention d'équipement versée | 218 000,00 € | 23 603,33 € |
| Chapitre 21 | Immobilisations corporelles | | 1 654,00 € |
| Chapitre 23 | Immobilisations en cours | 117 852,00 € | |
| TOTAL | | 335 852,00 € | 82 424,33 € |

RECETTES

| Article | Libellé | Report | Nouveaux crédits |
|--------------|--|---------------------|---------------------|
| Chapitre 023 | Virement de la section de fonctionnement | | 2 888,00 € |
| Chapitre 040 | Opérations d'ordre | | 21 165,33 € |
| Chapitre 10 | Dotations fonds divers | | 212 672,00 € |
| Chapitre 16 | Emprunt et caution reçus | 180 000,00 € | 1 551,00 € |
| TOTAL | | 180 000,00 € | 238 276,33 € |

Fusion des budgets annexes (DCM 2014.02.14)

Le Maire rappelle que la fusion des budgets annexes (camping, gîtes de mer et caravanning) devait avoir lieu le 1^{er} janvier 2014. Pour des raisons de délais, cette fusion doit être repoussée au 1^{er} mars 2014. Le nouveau budget créé, « Site touristique du Hâble », prendra donc le relai à cette date.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la fusion des budgets annexes au 1^{er} mars 2014 et souhaite que tous les travaux pris en charge par les trois budgets annexes soient repris dans leur totalité par la nouvelle structure. Celle-ci reprendra également l'actif et le passif des budgets fusionnés.

Budget 2014 – caravanning (DCM 2014.02.15)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2014 du caravanning par chapitre en

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| | | |
|--------------|-----------------------------|--------------------|
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | 39 489,02 € |
| TOTAL | | 39 489,02 € |

RECETTES

| | | |
|--------------|------------------------------------|--------------------|
| Chapitre 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 33 765,91 € |
| Chapitre 70 | Produit des services | 5 723,11 € |
| TOTAL | | 39 489,02 € |

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2014 du caravanning par chapitre en

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| | | |
|--------------|----------------------------------|------------|
| Chapitre 001 | Déficit d'investissement reporté | 4 353,34 € |
|--------------|----------------------------------|------------|

RECETTES

| | | |
|---------------|---------------------------------------|------------|
| Chapitre 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | 4 353,34 € |
|---------------|---------------------------------------|------------|

Budget 2014 – camping du Hâble (DCM 2014.02.16)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2014 du camping du Hâble par chapitre en

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| | | |
|--------------|-----------------------------|--------------------|
| Chapitre 002 | Déficit reporté | 13 035,69 € |
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | 1 149,52 € |
| Chapitre 012 | Charges de personnel | 2 247,58 € |
| Chapitre 67 | Charges exceptionnelles | 29,42 € |
| TOTAL | | 16 462,21 € |

RECETTES

| | | |
|--------------|----------------------|--------------------|
| Chapitre 70 | Produit des services | 16 462,21 € |
| TOTAL | | 16 462,21 € |

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2014 du camping du Hâble par chapitre en

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| <i>Article</i> | <i>Libellé</i> | <i>Report</i> | <i>Nouveaux crédits</i> |
|----------------|----------------------------------|---------------------|-------------------------|
| Chapitre 001 | Déficit d'investissement reporté | | 14 290,40 € |
| Chapitre 21 | Immobilisations corporelles | 203 709,60 € | |
| TOTAL | | 203 709,60 € | 14 290,40 € |

RECETTES

| <i>Article</i> | <i>Libellé</i> | <i>Report</i> | <i>Nouveaux crédits</i> |
|----------------|-----------------------------|---------------------|-------------------------|
| Chapitre 13 | Subvention d'investissement | 218 000,00 € | |
| TOTAL | | 218 000,00 € | |

Budget 2014 – gîtes de mer (DCM 2014.02.17)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2014 des gîtes de mer par chapitre en

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| | | |
|--------------|-----------------------------|--------------------|
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | 70 526,24 € |
| TOTAL | | 70 526,24 € |

RECETTES

| | | |
|--------------|----------------------------|--------------------|
| Chapitre 002 | Excédent de fonctionnement | 70 526,24 € |
| TOTAL | | 70 526,24 € |

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2014 des gîtes de mer par chapitre en

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| | | |
|--------------|----------------------------------|------------|
| Chapitre 001 | Déficit d'investissement reporté | 5 569,00 € |
|--------------|----------------------------------|------------|

RECETTES

| | | |
|---------------|---------------------------------------|------------|
| Chapitre 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | 5 569,00 € |
|---------------|---------------------------------------|------------|

Budget 2014 – Site touristique du Hâble (DCM 2014.02.18)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2014 du site touristique du Hâble par chapitre en

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| | | |
|--------------|--|---------------------|
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | 81 047,83 € |
| Chapitre 012 | Charges de personnel | 28 180,00 € |
| Chapitre 023 | Virement à la section d'investissement | 2 372,17 € |
| Chapitre 65 | Autres charges de gestion courante | 500,00 € |
| Chapitre 66 | Charges financières | 100,00 € |
| Chapitre 67 | Charges exceptionnelles | 200,00 € |
| TOTAL | | 112 400,00 € |

RECETTES

| | | |
|--------------|-------------------------------------|---------------------|
| Chapitre 70 | Produit des services | 110 000,00 € |
| Chapitre 75 | Autres produits de gestion courante | 2 400,00 € |
| TOTAL | | 112 400,00 € |

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2014 du site touristique du Hâble par chapitre en

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| <i>Article</i> | <i>Libellé</i> | <i>Report</i> | <i>Nouveaux crédits</i> |
|----------------|-----------------------------|---------------|-------------------------|
| Chapitre 16 | Cautions | | 1 525,00 € |
| Chapitre 21 | Immobilisations corporelles | | 55 975,50 € |
| TOTAL | | | 57 500,50 € |

RECETTES

| <i>Article</i> | <i>Libellé</i> | <i>Report</i> | <i>Nouveaux crédits</i> |
|----------------|--|---------------|-------------------------|
| Chapitre 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 2 372,17 € |
| Chapitre 13 | Subventions d'investissement | | 53 603,33 € |
| Chapitre 16 | Emprunt et caution reçus | | 1 525,00 € |
| TOTAL | | | 57 500,50 € |

Chalets au camping (DCM 2014.02.19)

Le Maire présente le devis de SAMIBOIS pour la fourniture de marches d'accès pour 4 chalets au camping.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis présenté pour un montant de 324 € HT.

Les crédits seront prévus au budget Site touristique du Hâble en section de fonctionnement.

Chalets au camping : travaux supplémentaires VRD (DCM 2014.02.20)

Jean-Marie DUVAL présente un devis de l'entreprise CAUVIN TP concernant des travaux supplémentaires pour les VRD des chalets. Ces travaux concernent le remplacement de la conduite AEP et l'installation de 3 bornes d'éclairage public pour les chalets. Le devis s'élève à 3 450,50 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce devis. Les crédits seront prévus à l'article 2135 du budget Site Touristique du Hâble.

Jean-Marie présente également le devis pour le remplacement du bi-couche (prévu initialement au marché) par de l'enrobé. La plus-value est de 3 850 € HT. Le conseil municipal ne donne pas suite à ce devis.

Barrière levante au camping (DCM 2014.02.21)

Suite à la consultation lancée le 19 décembre 2013, 4 entreprises ont répondu

| Entreprise | Fourniture et installation (barrière + badges) | Génie Civil (raccordement électrique, massif béton) | Programmation de la barrière | TOTAL |
|----------------------|--|---|---|--|
| SELCA | 8 695,20 € | 3 181,11 € | compris dans le prix | 11 876,31 € HT 14 251,56 € TTC |
| Courant Futur | 6 107 € | 1 609,75 € (Estimation) | 143,10 € | 7 859,85 € HT 9 431,82 € TTC |
| Portalp | 6 435,01 € | Pas prévu au devis | 128,80 € | 6 563,81 € HT 5 469,84 € TTC |
| Portis | 5 200 € | Massifs bétons et raccordement électrique (l'amenée de la ligne électrique est à la charge de la commune) | Compris dans le prix (à préciser lors de la commande) | 5 200 € HT 6 240 € TTC |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise PORTIS pour un montant de 5 200 € HT soit 6 240 € TTC. Les crédits seront prévus à l'article 2188 du budget Site Touristique du Hâble.

Modification des tarifs du camping (DCM 2014.02.22)

Chantal LEBACHELEY fait remarquer au conseil municipal que le tarif spécial pour les enfants s'applique jusqu'à 7 ans. Le conseil municipal trouve cela trop jeune et décide de porter la limite d'âge à 13 ans.

Chantal LEBACHELEY propose également d'uniformiser le tarif pour les animaux :

Actuellement : Camping = 1,25 € / jour

Chalets = 1,05 € / jour

Gîtes = 1,10 € / jour

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer le tarif de 1,15 € par animal et par jour sur les 3 entités.

Rénovation des douches des gîtes de mer (DCM 2014.02.23)

Chantal LEBACHELEY présente les résultats de la consultation lancée le 4 décembre 2013.

| | | |
|----------------------------------|---|-----------------------|
| TOP CUISINES Option 1 | Douches « à l'italienne » Réfection totale (sol / carrelage / porte de douche 2 battants / robinetterie / faïence) Serveur de douches OFFERT | 18 977,81 € HT |
| TOP CUISINES Option 2 | Remplacement des bacs seulement (bac extra-plat) Le reste comme l'option 1 Serveur de douches OFFERT | 16 791,70 € HT |
| LEDUC | Idem que l'option 2 ci-dessus Porte-savon compris dans le prix | 20 770,54 € HT |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise TOP CUISINES, option n°2 pour un montant de 16 791,70 € HT soit 18 470,87 € TTC et autorise le Maire à engager cette dépense. Les crédits nécessaires sont prévus au budget Site Touristique du Hâble à l'article 61522 – entretien de bâtiments.

Canot porte-amarres : modification du branchement au réseau électrique (DCM 2014.02.24)

Jean-Marie DUVAL propose au conseil municipal de faire déplacer le compteur électrique du canot porte-amarres qui se trouve actuellement à l'extérieur du bâtiment et de le transférer à l'intérieur pour des questions de sécurité. Il présente un devis d'ERDF pour un montant de 804,02 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce devis et à engager les travaux nécessaires.

Remplacement du réfrigérateur de la salle communale (DCM 2014.02.24)

Le réfrigérateur de la salle communale est tombé en panne et ne peut être réparé. Pascal MONHUREL présente des devis pour son remplacement.

| | | |
|-------------------------------|---------------------------------------|-------------------|
| GOUVILLE | Armoire froide inox 650 litres | 1 480 € HT |
| | Armoire froide blanche 663 litres | 1 378 € HT |
| Cotentin Froid Cuisine | Armoire froide inox 700 litres | 1 330 € HT |
| | Armoire réfrigérée blanche 570 litres | 980 € HT |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise GOUVILLE pour la fourniture et l'installation d'une armoire froide blanche de 663 litres à 1 378 € HT soit 1 653,60 € TTC. Les crédits sont prévus à l'article 2188 du budget 2014 de la commune.

Logiciel de gestion : achat de modules supplémentaires (DCM 2014.02.25)

Suite à la fusion des budgets annexes, la commune devra gérer les amortissements sur le nouveau budget créé. Pour cela, il convient d'acheter un module supplémentaire pour le logiciel de gestion de la comptabilité.

De plus, afin d'améliorer le travail du secrétariat de mairie, le maire propose d'acquérir le module Etat-civil (mise à jour automatique des documents officiels d'état-civil, gain de temps dans la rédaction des actes...)

Le coût total pour ces deux acquisitions est de :

En investissement : 1 028 € HT soit 1 233,60 € TTC

En fonctionnement (installation, formation et maintenance annuelle) : 681 € HT soit 817,20 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis présenté et autorise le Maire à le signer. Les dépenses d'investissement sont prévues à l'article 205 du budget 2014 de la commune.

Demandes de subventions (DCM 2014.02.26)

Le Maire présente plusieurs demandes de subvention :

- ✓ **L'école de Gréville-Hague** demande une subvention de 35 € par élève pour la sortie scolaire à Paris. 8 enfants de la commune y participeront soit un total de 280 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le versement de cette subvention.

- ✓ **Association des parents d'élèves** : les années précédentes, le conseil municipal a accordé une subvention de 500 € versée en 2 fois (janvier et juin). Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser la subvention en 2 x 250 €.
- ✓ **Collège le Hague-Dike** : demande une subvention pour le voyage scolaire en Allemagne. Une élève habite la commune (Louise LEBORGNE, fille de Marie-Hélène FRIGOUT). Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une subvention de 35 €.

Location de la salle communale (DCM 2014.02.27)

Monsieur REBILLARD souhaite louer la salle communale du mercredi 28 mai au lundi 2 juin (le jeudi étant férié pour l'ascension).

Pascal MONHUREL rappelle les tarifs de la salle communale : week-end (du vendredi midi au lundi midi) = 120 €
Journée sur semaine = 80 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à louer la salle communale du 28 mai au 2 juin pour un montant total de 240 €.

Demande de Monsieur et Madame JEANNE (DCM 2014.02.28)

Monsieur et Madame JEANNE, locataires du logement n°1 du Presbytère, demandent l'autorisation de remplacer la baignoire par une douche car Monsieur JEANNE est reconnu invalide à 80 % par la COTOREP.

Le conseil municipal donne son accord sur le projet mais rappelle que c'est à la commune d'entreprendre les travaux puisqu'elle est propriétaire du logement. Le conseil municipal autorise le Maire à demander des devis et des subventions pour la réalisation de ces travaux.

Occupation du domaine public par le Mar Bella (DCM 2014.02.29)

Le Conseil Général demande l'avis du conseil municipal concernant le renouvellement de l'occupation du domaine public par le Mar Bella pour y installer sa terrasse pendant la saison estivale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

Achat de bois (DCM 2014.02.30)

Un avis a été affiché afin d'avertir les administrés de la vente de bois au camping et au caravanning. La date limite de réponse était fixée au 14 février 2014. Une seule enveloppe a été reçue.

Monsieur et Madame Achille TRUFFERT propose d'acheter la totalité du bois pour 140 €.
Le conseil municipal accepte cette proposition et versera cette somme sur le budget du CCAS.

Droit de préemption urbain (DCM 2014.02.31)

Le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain concernant la parcelle B 488 sis Chemin du Palis appartenant à Monsieur Yves LAGALLE. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

Tour de gardes pour les élections municipales (DCM 2014.02.32)

1^{er} tour : le 23 mars 2014

8h-10h30 : Fernand ALEXANDRE, Virginie LEPOITTEVIN-SEIGNEUR et Robert ROUCAN

10H30-13H : Jean-Marie DUVAL, Christian CAUVIN et Patrice SANSON

13H-15H30 : Eric BARBIER, Dominique HOCHET et Sylvie DUVAL

15H30-17H : Isabelle GUILLOU, Philippe MORISSE et Eric VOISIN

17H-18H : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL et Chantal LEBACHELEY

2^{ème} tour : le 30 mars 2014

8h-10h30 : Fernand ALEXANDRE, Virginie LEPOITTEVIN-SEIGNEUR et Robert ROUCAN

10H30-13H : Jean-Marie DUVAL, Christian CAUVIN et Patrice SANSON

13H-15H30 : Eric BARBIER, Dominique HOCHET et Sylvie DUVAL

15H30-17H : Isabelle GUILLOU, Philippe MORISSE et Eric VOISIN

17H-18H : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL et Chantal LEBACHELEY

Questions diverses

- **Feu du port à l'épi** : il ne fonctionne plus. Le conseil municipal demande au Conseil Général de prendre la dépense à sa charge
- **Chasse du Vau Matran** : le conseil municipal autorise le Maire à reprendre les négociations avec les propriétaires des terrains afin d'acquérir des bandes de terre pour l'élargissement du chemin qui sera fait par la CCH en 2014.
- **Installation de télévisions dans les chalets** : la fibre optique ne sera opérationnelle qu'en juin 2015. Le conseil municipal souhaite que les télés soient installées avant cette échéance car c'est une prestation de service très demandée par les locataires. Le conseil municipal autorise le Maire à demander les devis pour la fourniture et l'installation des télés avec antennes sur les chalets.
- **Fibre optique** : les conseillers municipaux attirent l'attention du maire sur le fait que le fourreau pour le passage de la fibre optique devra être installé jusqu'aux gîtes de mer avant que l'enrobé soit fait.
- **Logement n°1 du presbytère** : le Maire informe que la véranda du logement est bâchée depuis le début de l'année. Le colletage entre la véranda et le mur de la cuisine est fissuré et cela provoque des infiltrations dans le mur de la cuisine. Le Maire va faire une déclaration de sinistre auprès de l'assurance dans le cadre de la garantie décennale.
- **YCOR** : les conseillers se demandent pourquoi la commune n'a pas été destinataire du rapport de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports sur le contrôle effectué l'été dernier et souhaite en obtenir une copie.

Monsieur le Maire remercie vivement les conseillers municipaux qui ne se représentent pas au scrutin du 23 mars 2014 (Jean-Marie DUVAL, Patrice SANSON, Sylvie DUVAL, Christian CAUVIN et Philippe MORISSE).

Un mot particulier à Jean-Marie DUVAL, Adjoint au Maire, qui a assuré le bon déroulement des nombreux travaux et la gestion de l'entretien de la commune ; ainsi qu'à Christian CAUVIN qui a assuré pleinement sa mission à la Communauté de Communes de la Hague, notamment pour la mise en place de la fibre optique et de la politique économique et sociale volontariste de la CCH.

| NOM et Prénom | Emargement ou motif de non-signature | NOM et Prénom | Emargement ou motif de non-signature |
|----------------------|---|----------------------|---|
| CANOVILLE Michel | | HOCHET Dominique | |
| MONHUREL Pascal | | ROUCAN Robert | |
| DUVAL Jean-Marie | | VOISIN Eric | |
| LEBACHELEY Chantal | | CAUVIN Christian | |
| SANSON Patrice | Donne pouvoir à Eric BARBIER | ALEXANDRE Fernand | |
| GUILLOU Isabelle | Donne pouvoir à Sylvie DUVAL | MORISSE Philippe | Excusé |
| DUVAL Sylvie | | SEIGNEUR Virginie | |
| BARBIER Eric | | | |